

# Les prestations versées par la branche famille dépendant des ressources



## Présentation au groupe de travail du Cnis

La mesure du travail dissimulé et ses impacts sur les finances publiques

Cnaf - DSER - 14 juin 2016

# Prestations familiales et ressources : terminologie

- Prestations **sous conditions de ressources** : le droit s'éteint au-delà d'un plafond de ressources (ex : aides au logement)
- Prestations **modulées selon les ressources** : le montant du droit dépend des ressources (ex : allocations familiales)
- Les ressources peuvent être **annuelles** (année N-2 pour le droit au titre de l'année N) ou **trimestrielles** (RSA, prime d'activité, AAH pour certaines catégories de bénéficiaires)
- Les ressources annuelles sont obtenues dans la très grande majorité des cas par échange auprès de la DGFIP. Les ressources trimestrielles font l'objet d'une déclaration auprès des Caf.



# Prestations familiales et ressources : la quasi-totalité des prestations dépend des ressources

- La très grande majorité des prestations familiales sont versées sous conditions de ressources ou sont modulées selon les ressources
- Seule l'allocation de soutien familial, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et l'allocation journalière de présence parentale ne dépendent pas des ressources
- Au total, près de 95 % de la masse financière annuelle versée par les Caf correspond à des prestations sous conditions de ressources ou modulées selon les ressources





Merci de votre attention